



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



La lettre du réseau national des sports de nature

n° 76 avril 2012

Sports de nature et développement durable

- > Pierre GOGIN, Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs
- > Sports de nature et développement durable
- > Équitation et semaine du développement durable
- > Brèves du réseau

Le point de vue de...

➔ Pierre GOGIN, Président délégué de la Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs

Le lien entre sport, nature et développement durable relève de l'évidence. Encore fallait-il lui donner une perspective de progrès et définir des priorités. En ce sens, la Stratégie Nationale de Développement Durable du Sport (SNDDS) constitue une réelle avancée.

La Fédération Professionnelle des entreprises du Sport et des loisirs (FPS) représente les entreprises spécialisées dans la fabrication et le commerce des articles de sport et cycles et services associés. La FPS représente officiellement le secteur spécialisé « sport », ses grandes enseignes, ses marques et ses commerces auprès des pouvoirs publics, des médias, des institutions, des partenaires et organismes sociaux, des centres de formation et techniques. À ce titre, elle négocie et signe les conventions collectives du secteur.

Pour la FPS, il apparaissait évident d'établir un lien entre la SNDDS et les entreprises du sport : la nature n'est-elle pas, en définitive, le premier terrain de jeu de nos clients et de nos enseignes, magasins, loueurs et marques (plus de 1 000 structures) œuvrant dans le secteur de l'outdoor ?

Pour créer ce lien, la FPS qui joue un rôle de stimulateur et d'animateur auprès des entreprises et organisations concernées, a signé en avril 2011 une convention avec l'État représenté par le ministère en charge de l'Écologie et du Développement durable et le ministère des Sports.

Cette convention affirme que l'économie du sport ne peut se concevoir de manière durable sans contribuer à la préservation de l'environnement. Partant de là, elle définit des objectifs dans les domaines de



la sensibilisation des pratiquants, de l'éco-conception des articles de sport, des emballages et des magasins, du transport des marchandises, du déplacement des personnes à vélo, et enfin du recyclage des articles de sport.

La mise en œuvre de cette convention vise à répondre à des impératifs environnementaux. Elle doit également être envisagée comme un outil de développement économique. En témoigne le chantier de l'affichage environnemental des articles de sport introduit par les lois Grenelle I et II, et dont la FPS assure la conduite conformément aux engagements pris dans la convention. Ce qui pouvait apparaître comme une contrainte au départ pour les entreprises, à savoir rendre compte aux consommateurs de l'impact environnemental de leurs produits, s'avère finalement être une opportunité de développement.

En effet, les entreprises les plus impliquées [et je note que le secteur de l'outdoor a produit le premier référentiel d'affichage avec le sac-à-dos] ont réinvesti les connaissances acquises par obligation dans l'éco-conception, dans un objectif d'innovation et de différenciation par rapport à la concurrence. Il en va de même avec l'introduction, chaque fois que possible, d'un objectif de recyclage du matériel de ski usagé dans le nouveau règlement professionnel des loueurs de ski ; ou encore, pour rester dans le domaine des sports de nature, avec l'action relative au vélo afin d'en développer l'usage (check-up gratuit dans 500 magasins du 24 mars au 7 avril derniers). Une façon concrète d'aller dans le sens de l'économie tout en contribuant au progrès humain, et de créer une nouvelle évidence entre sport, nature, développement durable... et entreprises.



Pôle ressources national des sports de nature - CREPS Sud-Est, site de Vallon Pont d'Arc,
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc
Directeur de publication : Jean-Jacques JANNIÈRE
pjn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
Crédits photographiques : PRNSN, Mathieu Morverand, FFE
ISSN : 1958-5101

www.sportsdenature.gouv.fr



➔ Sports de nature et développement durable

Avec plus de 16 millions de licences, 3 millions de bénévoles, 34 millions de pratiquants, 175 000 associations sportives affiliées à une fédération, 2,5 millions d'événements par an, 260 000 espaces, sites et itinéraires recensés, et 180 000 éducateurs sportifs professionnels déclarés, le sport français se devait de s'engager collectivement dans la prise en compte des enjeux du développement durable.

Les sports de nature ont été les premiers à se préoccuper de développement durable, grâce notamment à une entrée environnementale privilégiée.

Parce qu'on lui associe des valeurs exemplaires, parce qu'il a le pouvoir de fédérer et de mobiliser, parce que depuis toujours, il est dans sa nature d'aller plus loin, le sport, et particulièrement les sports de nature, peuvent jouer un rôle très important vers l'excellence en matière de responsabilité sociale et environnementale.

La Stratégie Nationale du Développement Durable du Sport (SNDDS), un outil pour agir

La Stratégie nationale de développement durable pour la période 2010-2013 a été adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable. Cette stratégie nationale « Vers une économie verte et équitable » propose une architecture commune à tous les acteurs de la nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable. Le ministère des Sports mène depuis 2003 une forte action sur ce sujet, notamment à travers le développement maîtrisé des sports de nature. Pour sa part, le Comité national olympique et sportif français a publié en 2003 l'Agenda 21 du sport français, et en 2008, la Charte du sport pour le développement.

C'est dans ce contexte favorable que le ministère des Sports a souhaité s'engager et proposer une déclinaison pour le sport de cette stratégie nationale de développement durable. Son action s'est portée sur l'organisation d'une consultation nationale, les Assises interrégionales du sport et du développement durable, couvrant l'ensemble des acteurs du sport (mouvement fédéral, élus, acteurs économiques, associations environnementales, médias...). Cette consultation, qui a débuté en 2010 et a été soutenue par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), a duré 14 mois, rassemblant plus de 2 000 contributions. Ce travail s'est appuyé sur des principes de développement durable avec le pilotage partagé des actions, la transversalité, la participation de tous les acteurs et parties prenantes, l'évaluation partagée et l'amélioration continue. La mobilisation des acteurs des sports de nature a été exemplaire et des plateformes continuent régionalement de travailler sur ce thème.

En 2011, la SNDDS était présentée et diffusée, permettant une appropriation des enjeux, des adhésions et une mise en œuvre partagée. La stratégie a pour mission d'être à la fois un déclencheur d'envie et une source d'inspiration,

pour que chacun puisse s'en emparer, la faire vivre, également l'enrichir au fil des actions. Tout cela devrait être facilité par la prochaine mise en ligne par le ministère des Sports, d'une plateforme collaborative dédiée à la SNDDS. L'ensemble des activités, des modes de pratique (loisir, organisé, auto-organisé, compétition, scolaire...), des niveaux, des sites, des territoires, des intervenants dans la réalisation et la gestion des lieux de pratique et des fabricants de matériel sportif est concerné, et porte la responsabilité et le pouvoir de faire mieux, et de contribuer ainsi au changement de comportement.

Une quinzaine d'acteurs se sont d'ores et déjà engagés dans la mise en place d'actions de la SNDDS. Des fabricants et distributeurs de matériel sportifs, des ONG, des fédérations, des collectivités ont signé une convention avec le ministère des Sports dans le cadre de la mise en action de la SNDDS.



Et les acteurs des sports de nature ?

L'engagement précurseur n'a pas faibli ! Chaque catégorie d'acteurs des sports de nature se mobilise. En premier lieu le ministère qui, à travers son réseau de référents « sports de nature », le Pôle ressources national des sports de nature, les établissements (Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) et écoles nationales), décline la SNDDS auprès

de l'ensemble des acteurs du sport et de son organisation (dans les moments de formation ou lors des relations avec les comités et les clubs).

Incités par le ministère, les acteurs fédéraux ont depuis longtemps saisi les enjeux et multiplié les initiatives notamment sur l'angle environnemental. Les adhésions à la Stratégie nationale de la biodiversité, la réflexion sur les déplacements, la volonté de préserver les espaces de pratique, la qualité de l'eau, la réduction de l'empreinte des événements sont quelques exemples parmi des milliers. Les acteurs économiques se sont également impliqués. En effet, les travailleurs indépendants, les fabricants, les distributeurs et les organisateurs privés travaillent depuis plusieurs années à la réduction des impacts négatifs de leurs activités. Ils avancent également sur la question sociale qui est de plus en plus mise en avant à travers l'affichage et l'étiquetage de la notion d'équité des produits. Il faut enfin souligner le travail exemplaire du réseau des sports de nature sur l'évaluation des retombées économiques des manifestations sur un territoire.

Bien entendu, les gestionnaires d'espaces et les collectivités participent également. Ils passent de plus en plus au filtre du développement durable leurs projets de territoires, notamment par le biais de chartes de développement ou d'agendas 21 locaux. Enfin, les pratiquants des sports de nature, fédérés ou non, sont de plus en plus responsables et modifient leurs comportements.

9 défis et 12 priorités pour les acteurs des sports de nature

La SNDDS est bâtie autour de 9 grands défis qui regroupent 234 préconisations de leviers d'action. 12 priorités ont été identifiées pour la période 2010-2013.

Pour les sports de nature, les priorités plus sensibles sont celles relatives aux transports (3), à la biodiversité (6) et à la cohésion sociale (9)...

Toutes les informations relatives à la SNDDS sont accessibles depuis l'espace dédié du site du ministère des Sports.

www.sports.gouv.fr

Pour en savoir plus :

Mission Sport et Développement durable
ds.sportdurable@jeunesse-sports.gouv.fr

➔ L'expérience du mois : Équitation et Semaine du développement durable

Structures porteuses du projet : Fédération Française d'Équitation (FFE) / Comité National de Tourisme Équestre (CNTE)

Enjeu : Développement de la pratique sportive de nature

Lieu : Partout en France

Résumé : Pour la troisième année consécutive, le CNTE et la FFE se sont associés au ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) lors de la Semaine du développement durable. En 2012, le thème de cette opération, qui fêtait ses 10 ans, était l'information aux citoyens. Les objectifs de cette action sont de sensibiliser et de contribuer à la formation des cavaliers et de leur entourage à la prise en compte du développement durable.

Pour ce faire le CNTE et la FFE ont développé un ensemble de documents et de supports à destination des structures équestres afin de les aider à mener des animations lors de la Semaine du développement durable : des panneaux développement durable à afficher en club, des fiches « trucs et astuces », une charte des 10 engage-

ments du cavalier responsable, une attestation du cavalier responsable, des idées pour un rallye développement durable, des jeux de questions réponses sur le développement durable, un guide d'aide à la réalisation d'événements équestres durables.

L'ensemble des adhérents participant, qui ont inscrit une ou plusieurs actions auprès du MEDDTL dans le cadre de la semaine du développement durable, pourront s'ils le souhaitent participer au trophée des clubs mention « développement durable ».

Chaque action devra faire l'objet d'un descriptif et d'illustrations. En 2012, seuls les clubs labellisés auprès de la FFE auront accès au Trophée. La meilleure initiative sera récompensée lors du salon du cheval 2012.

>> Cliquez ici pour avoir le descriptif complet de l'expérience

*European Network of Outdoor Sports

ENOS* Experiences
Consulter / Partager

Retrouvez d'autres expériences
sur l'équitation

www.sportsdenature.gouv.fr



➔ Témoignage

Élise GAPAILLARD

Chargée du développement durable à la Fédération française d'équitation

« La FFE travaille pour qu'une action interfédérale de l'ensemble des sports de nature soit mise en place dans le cadre de la Semaine du développement durable »

Les outils développés par la FFE et le CNTE abordent essentiellement le volet environnemental du développement durable. Comment avez-vous traité les volets économique et social ?

Si nous avons davantage insisté sur le volet environnemental, c'est tout simplement parce que les aspects socio-économiques du monde de l'équitation sont plutôt bien développés. La filière professionnelle est structurée et l'ouverture de l'équitation aux publics spécifiques fonctionne depuis plusieurs années. Bien que notre pratique soit douce pour l'environnement, c'est sur cet aspect qu'il nous a semblé intéressant de travailler pour améliorer encore la qualité d'accueil et d'encadrement de nos centres équestres.

Quel bilan faites-vous après trois éditions ? Quels sont vos axes de développement ?

Au-delà des clubs qui participent à cette semaine, cette action est l'occasion de sensibiliser l'ensemble de nos adhérents et licenciés. Nous constatons régulièrement lors des manifestations ou lors de nos visites de centres que des actions « durables » dépassent le cadre de la semaine pour être menées tout au long de l'année. Tous nos « clubs durables » mettent en place, tous les jours, une multitude de petits gestes utiles. Le tri sélectif des déchets est proposé, parfois

accompagné de panneaux descriptifs imagés. Des récupérateurs d'eau de pluie sont fréquemment installés. L'eau ainsi économisée sert ensuite pour l'arrosage du manège, le nettoyage des vans et des mors des poneys et chevaux... Certains clubs utilisent l'énergie solaire pour s'éclairer et d'autres ont installé des toilettes sèches qui semblent remporter l'unanimité chez les cavaliers. Les clubs n'ont pas oublié l'aspect administratif et proposent d'utiliser du papier et des enveloppes recyclés, de privilégier les courriels, d'imprimer les supports de communication en recto verso... La FFE travaille pour qu'une action interfédérale de l'ensemble des sports de nature soit mise en place dans le cadre de la semaine du développement durable. Nous œuvrons depuis notre première participation pour une action cohérente du mouvement sportif lors de cette semaine. En 2009, lors de notre première participation à la Semaine du développement durable, nous avons été à la rencontre du ministère des Sports et du MEDDTL. Nous souhaitons faire prendre conscience au ministère en charge de l'Écologie et du Développement durable de l'importance et du rôle que jouaient l'équitation et les sports de nature en général en faveur du développement durable. L'objectif final était que le MEDDTL reconnaisse les fédérations sportives de nature comme des

acteurs incontournables du développement durable et les intègre pleinement à la politique de communication menée lors de la Semaine du développement durable. Nous faisons également partie du groupe interfédéral « aménagement durable » piloté par la Fédération française de randonnée, afin de mutualiser nos expériences sur ce sujet et de porter des projets en lien avec d'autres fédérations. Nous nous félicitons enfin que le sport soit référencé comme thème à part entière de la Semaine du développement durable.

Comment la FFE se situe par rapport à la mission Sport et Développement durable du ministère des Sports ?

La FFE est très investie et participe à de nombreux projets de la mission Sport et Développement durable : Club carbone des fédérations, rédaction d'un cahier d'acteur dans le cadre de la conférence des Nations unies Rio+20, intégration des outils fédéraux dans le centre de ressources « sport et développement durable » et participation aux assises « sport et développement durable » dans le cadre du lancement de la Stratégie Nationale du Développement Durable du Sport (SNDDS). La FFE est par ailleurs investie au sein du réseau national des sports de nature.



Actus

Encourager la pratique des sports de nature en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Le comité technique régional des sports de nature de Lorraine a réalisé un film de promotion de la démarche et des outils qu'il met en œuvre sur la thématique de la pratique des sports de nature dans les ACM. Depuis 2009, cette équipe réalise des formations sur différents supports techniques, ainsi que des fiches pédagogiques qui permettent de réinvestir les contenus de formation. Les travaux se fondent sur deux problématiques :

> la pratique des sports de nature dans les ACM serait contrainte et limitée par une appréhension vis à vis de pratiques perçues comme étant « à risque », par manque de maîtrise de la réglementation, par l'absence de qualifications requises pour encadrer ou par un intérêt pédagogique non perçu ;

> la pratique des sports de nature dans les ACM, lorsqu'elle a lieu, ne s'inscrirait pas toujours dans une démarche pédagogique globale car l'activité est proposée sans lien avec le projet pédagogique de l'ACM.

Pour en savoir plus, consulter les fiches et visionner le film, rendez-vous sur le site de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Lorraine.

www.lorraine.drjcs.gov.fr

Diagnostic sur les sports de nature dans les Dunes de Flandre

Le Syndicat intercommunal des Dunes de Flandre (Nord - Pas-de-Calais) mène un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) sur les sports de nature. Les résultats de la phase d'analyse de l'offre qui consistait en une étude comparative du niveau des équipements et des services ont été présentés fin janvier 2012. Cette étude a mis en évidence le fort potentiel de développement de ce territoire, à concilier avec une forte densité d'espaces naturels fragiles. Le développement d'une offre de tourisme sportif pourrait constituer un axe de développement de l'économie des sports de nature sur ce territoire. L'étude est consolidée par l'enquête régionale (en cours) sur les profils de pratiquants de sports de nature (pilotée par la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion sociale), ainsi que par une étude sur la fragilité des milieux naturels (menée par le Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre-Maritime). Le DTA aboutira à la construction concertée d'un plan d'actions « sports de nature » sur le territoire (courant 2012).

www.sportsdenature.gov.fr

Retour sur les 1^{ères} Rencontres nationales du vélo

Enjeux sociaux, économiques et touristiques du vélo, problématiques d'aménagement urbain et de mobilité, tels sont les principaux thèmes abordés lors de ces rencontres, tenues le 27 février dernier à Bordeaux. Pour visualiser le résumé en image :

www.developpement-durable.gov.fr

Promotion du vélo dans le Nord

Nord tourisme vient de sortir une carte touristique offrant une vue complète de l'offre touchant au vélo. Cette carte indique les itinéraires, soit 21 circuits, de Dunkerque à l'Avesnois, inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, auxquels s'ajoutent les véloroutes et connexions avec les itinéraires de Belgique. Les informations relatives aux relais « éco vélo », hébergements, cafés rando et manifestations complètent le document. L'ensemble dresse un panorama cohérent de l'offre touristique à vélo dans le Nord.

www.tourisme-nord.fr

Création du 4^e parc naturel marin français

Nouvel espace protégé dans l'océan indien, le parc naturel marin des Glorieuses est le 4^e parc marin français et deuxième de l'océan Indien. Avec le parc naturel marin de Mayotte, dont il est contigu, la France se dote d'une aire marine protégée de plus de 110 000 km², la plus grande créée à ce jour.

www.developpement-durable.gov.fr

17^e regroupement des référents sports de nature
Bugeat (Limousin)
du 2 au 6 avril 2012
au centre sportif « 1000 sources »

En savoir plus
www.sportsdenature.gov.fr



Juridique

Un nouveau décret relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques

Décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

www.legifrance.gov.fr

Faciliter l'organisation des manifestations sportives et culturelles

La loi n° 2012-348 du 12 mars 2012 tendant à faciliter l'organisation des manifestations sportives et culturelles insère l'article L. 321-3-1 sur la responsabilité des dommages de matériel causés à un autre pratiquant à l'occasion de l'exercice d'une pratique sportive au cours d'une manifestation sportive ou d'un entraînement en vue de cette manifestation sportive.

www.legifrance.gov.fr

Un nouveau parc national

Décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques.

www.legifrance.gov.fr

Charte Natura 2000 : des engagements pour une dispense d'évaluation des incidences

Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, prévoit (article 69) que des activités pratiquées selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 seront dispensées d'évaluation des incidences Natura 2000.

www.legifrance.gov.fr

En kiosque

Ardennes : une carte « Sports & loisirs nature »

Nouvelle signature « La green community, rejoignez-la » et nouvelle carte « Sports & loisirs nature » pour la collection des cartes MINIMAP© 2012 du comité départemental du Tourisme des Ardennes. Cette carte présente, dans un format de poche, une trentaine d'activités et de sites adhérents au réseau « Sports et loisirs nature en Ardennes ». Monter à cheval, pratiquer le canoë, le vélo, le ski de fond, le parapente, découvrir la nature... tout cela est possible dans les Ardennes et indiqué sur cette carte. Pour en savoir plus, pour consulter la carte, rendez-vous sur le site du réseau Sports et loisirs nature en Ardennes.

www.sports-nature-ardennes.com

Accompagner les manifestations éco-responsables

Organiser une manifestation sportive responsable, c'est prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques de l'événement. La direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale du Limousin a réalisé un guide d'accompagnement des manifestations sportives éco-responsables. Ce guide pratique propose des actions à mettre en place et présente des « bonnes pratiques » existantes sur le territoire régional. Chaque organisateur pourra témoigner de sa démarche en faveur du développement durable en participant au « Trophée éco-sport nature Limousin ». Pour en savoir plus et télécharger le guide, consulter le site :

www.limousin.drjcs.gov.fr

À venir

Fête de la nature

9 mai 2012 - Partout en France

www.fetedelanature.com

Sports de nature & Europe

Le 25 mai à Strasbourg, pensez à vous inscrire !

www.sportsdenature.gov.fr

Proposer une actualité
S'abonner à la lettre

Formulaires disponibles rubrique « La Lettre »
www.sportsdenature.gov.fr